



COMMUNIQUÉ
22 septembre 2014

TILLY-SABCO SE VOIT CONTRAINT DE RENTRER EN PROCÉDURE DE LIQUIDATION ET DEMANDE LA POURSUITE D'ACTIVITÉ

Ce lundi matin, Daniel Sauvaget, Président de la société Tilly-Sabco, a informé les élus du Comité d'Entreprise lors d'une réunion extraordinaire, puis l'ensemble des salariés de l'entreprise, qu'il était contraint d'effectuer une déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal de Commerce de Brest.

Comme évoqué au cours des précédentes réunions avec le Personnel, cette décision entraînera la mise en liquidation de l'entreprise du fait qu'elle n'a pas pu conduire à son terme le plan de continuation en cours.

Daniel Sauvaget a précisé qu'il sollicitera auprès du Tribunal de Commerce de Brest la mise en œuvre d'une poursuite d'activité grâce au soutien de son principal client saoudien, le Groupe Abbar. Son objectif est de disposer d'un délai pour favoriser l'émergence d'un projet de reprise le plus abouti possible, afin de préserver le maximum d'emplois.

Le Tribunal de Commerce de Brest statuera dans les prochains jours.

Tilly-Sabco - Tro Guic – 29650 Guerlesquin – tél : 02 98 72 84 11 - www.tilly-sabco.com

Contact presse : Agnès Loin – Attachée de presse
Agence de Relations de Presse Agnès Loin – 02 98 63 43 17 – 06 80 60 00 54 – agnes.loin@agnesloin.com